

CHORUS PRO : LES TPE/ PME FACE À LA DÉMATÉRIALISATION DE LA FACTURATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

jeudi 16 mai à Alès



DESRIPTIF

Depuis le 1er janvier 2019, les PME de plus de 10 salariés qui travaillent pour la sphère publique (État, collectivités, établissements publics de Santé ...) sont tenues par la loi de déposer leurs factures sous format dématérialisé via la plateforme de l'Etat : Chorus Pro.

A compter du 1er janvier 2020 les TPE (moins de 10 salariés) seront également concernées. Afin d'anticiper au mieux cette échéance et de répondre aux interrogations existantes, la CCI du Gard en partenariat avec Symtrax, vous convient à la réunion d'information : **Chorus Pro : les TPE/PME face à la dématérialisation de la facturation des établissements publics**

Jeudi 16 Mai de 8h30 à 11h00

CCI du Gard - délégation d'Alès

270 Quai des Prés Rasclaux, 30100 Alès



PROGRAMME

- Chorus Pro : catalyseur de la digitalisation
- Le confort et la sécurité de la facture électronique
- La dématérialisation des factures relatives aux marchés de travaux
- Les bénéfices de l'automatisation pour les entreprises
- Questions / réponses

Les participants repartiront avec une feuille de route détaillée qui les guidera dans leurs prochaines étapes sur Chorus Pro.



PUBLIC CONCERNÉ

TPE/PME



INTERVENANT(S)

Marc DAMANE de **Symtrax**, expert en dématérialisation



CONTACT & INSCRIPTION

Muriel Nivon - conseillère en digitalisation des entreprises
04 66 78 49 34
Inscription via le formulaire en ligne

PARTENAIRES



PRESTATIONS ASSOCIÉES

ChamberSign : Certificat de Signature Electronique

[Simplifiez vos procédures avec le certificat de signature électronique](#)